CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E194897** **VALABLE JUSQU'AU** **15/05/2027**

ÉDITÉ LE 08/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/01/2022

Raison sociale : L'ATELIER BOIS

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 13/02/2024

Capital : 1 000

19 RUE DES MALTEURS
67200 STRASBOURG

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2022B00403

Siret : 909 975 674 00013

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 4744920-0

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 167285206 J 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 167285206 J 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 06 12 91 81 22 **Fax :**

Portable : 06 12 91 81 22

Responsabilité légale :
GRIENENBERGER LIONEL GÉRANT

Site Internet :

E-mail : lg.atelierbois@gmail.com

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 370 215 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2302	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité confirmée)	5	16/05/2024
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	5	16/05/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

08/04/2026 09:50

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E194897** **VALABLE JUSQU'AU** **15/05/2027**

ÉDITÉ LE **08/04/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/01/2022
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 13/02/2024
Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2022B00403

Siret : **909 975 674 00013**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 4744920-0

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 167285206 J 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 167285206 J 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : **L'ATELIER BOIS**

19 RUE DES MALTEURS
67200 STRASBOURG

Téléphone : 06 12 91 81 22 **Fax :**
Portable : 06 12 91 81 22

Site Internet :
E-mail : lg.atelierbois@gmail.com

Responsabilité légale :
GRIENENBERGER LIONEL GÉRANT

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2302	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	16/05/2024
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/05/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	16/05/2024
o Fenêtres de toit	16/05/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	16/05/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	16/05/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	16/05/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

08/04/2026 09:50

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.